



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Points 139 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2025

Projet de budget-programme pour 2025

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 32
Dépenses spéciales

Table des matières

	<i>Page</i>
Postes et autres objets de dépense proposés pour 2025**	2
Vue d'ensemble	2
A. Assurance maladie après la cessation de service	5
B. Indemnités	7
C. Assurances générales	8
D. Frais bancaires	10
E. Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux	11
Annexes	
I. Dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par source de financement (2019 à 2023 et de janvier à mars 2024).	13
II. Indemnités versées au titre de l'assurance dommages aux biens (2020-2024).	15

* [A/79/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#) de l'Assemblée générale, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Postes et autres objets de dépense proposés pour 2025

Vue d'ensemble

32.1 Les ressources prévues au chapitre 32 serviront à régler les dépenses suivantes : a) l'assurance maladie après la cessation de service ; b) les indemnisations ; c) les assurances générales ; d) les frais bancaires ; e) les pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux. On trouvera dans le tableau 32.1 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 32.1

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	13,0	–	–	–	–	–	–	–	
Autres dépenses de personnel	80 258,7	84 702,8	–	–	–	–	–	84 702,8	
Émoluments des non-fonctionnaires	448,9	442,8	–	–	–	–	–	442,8	
Consultants	48,8	206,2	–	–	(58,8)	(58,8)	(28,5)	147,4	
Services contractuels	5,9	8,3	–	–	–	–	–	8,3	
Frais généraux de fonctionnement	3 863,4	3 966,7	–	–	58,8	58,8	1,5	4 025,5	
Autres	(562,3)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	84 076,3	89 326,8	–	–	–	–	–	89 326,8	

32.2 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 32.2 et 32.3 et dans la figure 32.I.

32.3 Comme le montre le tableau 32.2 1), les ressources proposées pour 2025 s'élèvent globalement à 89 326 800 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport au budget approuvé pour 2024. La variation est sans incidence sur les coûts et entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 32.2

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Composante	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Assurance maladie après la cessation de service	78 573,8	83 056,5	–	–	(58,8)	(58,8)	(0,1)	82 997,7	
B. Indemnisations	1 782,7	1 852,5	–	–	–	–	–	1 852,5	
C. Assurances générales	3 670,1	3 722,6	–	–	113,2	113,2	3,0	3 835,8	

Chapitre X Dépenses spéciales

Composante	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
D. Frais bancaires	(399,5)	252,4	–	–	(54,4)	(54,4)	(21,6)	198,0
E. Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux	449,2	442,8	–	–	–	–	–	442,8
Total partiel (1)	84 076,3	89 326,8	–	–	–	–	–	89 326,8

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	Variation	Pourcentage	2025 (prévisions)
A. Assurance maladie après la cessation de service	11 801,3	12 855,2	477,0	3,7	13 332,2
Total partiel (2)	11 801,3	12 855,2	477,0	3,7	13 332,2

3) Ressources extrabudgétaires

Composante	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	Variation	Pourcentage	2025 (prévisions)
A. Assurance maladie après la cessation de service	6 290,0	6 855,0	155,0	2,3	7 010,0
Total partiel (3)	6 290,0	6 855,0	155,0	2,3	7 010,0
Total	102 167,6	109 037,0	632,0	0,6	109 669,0

Tableau 32.3

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières

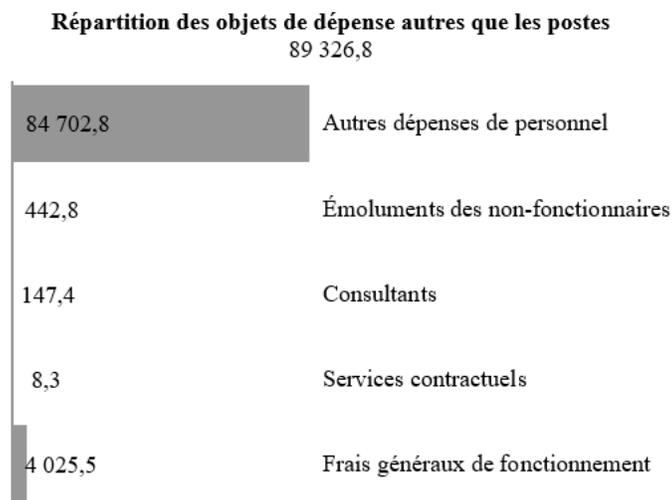
(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	84 076,3	89 326,8	–	–	–	–	–	89 326,8
Total	84 076,3	89 326,8	–	–	–	–	–	89 326,8

Figure 32.I

Répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur et composante****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Autres changements**

32.4 Les changements indiqués dans le tableau 32.2 1) sont sans incidence sur les coûts et s'expliquent comme suit :

- a) **assurance maladie après la cessation de service.** La diminution de 58 800 dollars au titre des consultants découle des besoins relatifs aux services de consultants prévus pour 2025. Le montant de 147 400 dollars prévu au titre de cette rubrique permettrait de financer des services de consultants spécialisés aux fins de l'établissement d'études sur le programme de subvention des médicaments destiné aux retraités et sur le programme d'assurance maladie après la cessation de service ;
- b) **assurances générales.** L'augmentation de 113 200 dollars s'explique par l'ajout de l'immeuble DC2 dans la police d'assurance une fois que le contrat de location aura été signé avec la United Nations Development Corporation en 2024. Les années précédentes, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies était auto-assuré et disposait d'une ligne de crédit auprès d'une institution financière, qui lui permettait de se procurer des fonds lorsqu'un problème justifiait une demande d'indemnisation. Il est prévu que les dispositions du nouveau contrat de location exigent désormais que l'immeuble DC2 soit couvert par la police d'assurance responsabilité civile ;
- c) **frais bancaires.** La diminution de 54 400 dollars s'explique par la prise en considération des dépenses effectivement engagées. Le montant de 198 000 dollars demandé pour 2025 est fondé sur la moyenne des dépenses engagées en 2022 et en 2023, qui s'élevait à 197 900 dollars, et ne prend pas en compte les gains de change, qui sont propres à un exercice budgétaire.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 32.5 Comme le montre le tableau 32.2 2), les quotes-parts hors budget ordinaire s'élèvent à 13 332 200 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et permettront de financer les moyens demandés dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ([A/78/746](#)).
- 32.6 Comme le montre le tableau 32.2 3), le montant estimatif des ressources extrabudgétaires au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'élève à 7 010 000 dollars.

A. Assurance maladie après la cessation de service

- 32.7 Le programme d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités et à leurs ayants droit à charge d'être couverts par les régimes d'assurance maladie de l'ONU. Le régime fonctionne sur la base de la répartition des charges, en application d'une décision prise par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session. Sont également assurés à la cessation de service les fonctionnaires qui quittent l'Organisation pour cause d'invalidité. Dans tous les cas, ne peuvent être assurés après la cessation de service que les personnes recevant une prestation périodique de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ou en vertu des dispositions régissant le paiement d'indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation. En application de la résolution [38/235](#) de l'Assemblée générale, les deux tiers du coût de l'assurance, au maximum, sont pris en charge par l'Organisation, un tiers restant à la charge des assurés.
- 32.8 Dans sa résolution [40/258](#) A, l'Assemblée générale a décidé d'étendre le bénéfice de l'assurance maladie après la cessation de service aux anciens fonctionnaires recrutés sur le plan local ayant participé au régime de prestations médicales prévu à l'appendice E du Règlement du personnel de l'ONU.
- 32.9 Dans sa résolution [61/264](#), l'Assemblée générale a approuvé les modifications qu'il était proposé d'apporter aux dispositions régissant l'assurance maladie après la cessation de service dans le cas des fonctionnaires engagés le 1^{er} juillet 2007 ou après cette date. En vertu de cette résolution, les fonctionnaires retraités ont le droit de bénéficier d'une couverture après la cessation de service sur la base de la répartition des charges, à condition d'avoir été affiliés à l'un des régimes d'assurance maladie du système des Nations Unies depuis au moins 10 ans au moment de leur départ à la retraite. Les fonctionnaires engagés avant le 1^{er} juillet 2007 qui comptent au moins cinq ans d'affiliation à l'un de ces régimes au moment de leur départ à la retraite y ont également droit, à condition d'acquitter la totalité de la prime correspondant aux années qui leur manquent pour atteindre 10 ans d'affiliation.
- 32.10 Dans sa résolution [64/241](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-septième session, un rapport sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, sans perdre de vue qu'un régime par répartition était une option viable. Elle a également prié le Secrétaire général de continuer de valider le montant des charges à payer et de présenter les résultats obtenus, vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes, dans le rapport demandé. Le rapport du Secrétaire général sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ([A/68/353](#)) a été soumis à l'Assemblée à sa soixante-huitième session. Dans sa résolution [68/244](#), l'Assemblée a souscrit aux recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait formulées au sujet du maintien du régime par répartition pour le financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Elle a également prié le Secrétaire général d'examiner la possibilité d'élargir le mandat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en vue d'y inclure l'administration économique, rationnelle et durable des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service, en prenant en considération les avantages et les inconvénients de cette option, y compris les incidences financières et juridiques, ainsi que de réaliser une étude des régimes d'assurance maladie actuellement proposés au personnel actif et aux retraités

des organismes des Nations Unies, de chercher tous les moyens de gagner en efficacité et de maîtriser les coûts, et de lui faire rapport à sa soixante-dixième session. Dans son rapport sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/73/662), qui s'inspire largement des travaux du Groupe de travail interinstitutions sur l'assurance maladie après la cessation de service, le Secrétaire général a continué de tenir l'Assemblée informée des travaux menés pour donner suite aux demandes qu'elle avait formulées. Dans sa résolution sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (résolution 73/279 B), l'Assemblée a souscrit aux recommandations que le Comité consultatif avait formulées dans son rapport (A/73/792) et notamment prié le Secrétaire général d'envisager d'autres moyens d'améliorer l'efficacité et de maîtriser les coûts, notamment pour ce qui était des prestations auxquelles auraient droit les fonctionnaires actuellement en poste et les futurs fonctionnaires, afin de réduire les dépenses de l'Organisation au titre de l'assurance maladie et de l'assurance maladie après la cessation de service.

- 32.11 Le rapport du Secrétaire général sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/76/373) a été soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session. Le Secrétaire général y présente une stratégie globale de financement.
- 32.12 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 82 997 700 dollars et font apparaître une diminution de 58 800 dollars par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera au paragraphe 32.4 des explications sur les changements qui sont proposés. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 32.4 et la figure 32.II.

Tableau 32.4

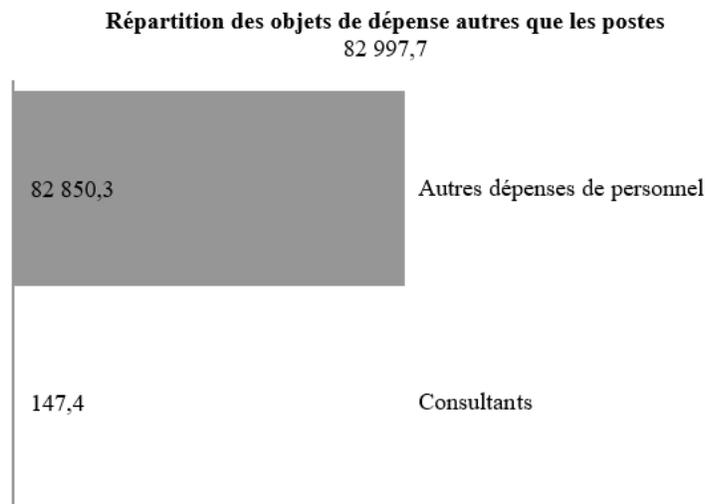
Assurance maladie après la cessation de service : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	78 573,8	83 056,5	–	–	(58,8)	(58,8)	(0,1)	82 997,7
Total	78 573,8	83 056,5	–	–	(58,8)	(58,8)	(0,1)	82 997,7

Figure 32.II
**Assurance maladie après la cessation de service : répartition des ressources proposées pour 2025
 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)



B. Indemnisations

- 32.13 Le montant demandé au titre des indemnisations servira à indemniser les membres des commissions, comités ou organes de l'ONU en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation. Les responsabilités de l'ONU dans ce domaine ainsi que les dispositions régissant l'indemnisation sont énoncées dans la circulaire du Secrétaire général publiée sous la cote [ST/SGB/103/Rev.1](#).
- 32.14 Le versement d'indemnités est également prévu pour les fonctionnaires et les personnes à leur charge en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice par les fonctionnaires de fonctions officielles au service de l'Organisation. Il est régi par les dispositions énoncées dans l'appendice D au Statut et au Règlement du personnel ([ST/SGB/2018/1](#)).
- 32.15 Dans les deux cas, les frais d'indemnisation peuvent comprendre les prestations mensuelles de réversion payables à vie, les prestations mensuelles pour invalidité payables à vie, l'indemnité forfaitaire en cas d'invalidité permanente, les frais funéraires, l'octroi d'un crédit de congés de maladie et les frais médicaux.
- 32.16 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 1 852 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 32.5 et la figure 32.III.

Tableau 32.5

Indemnisations : évolution des ressources financières

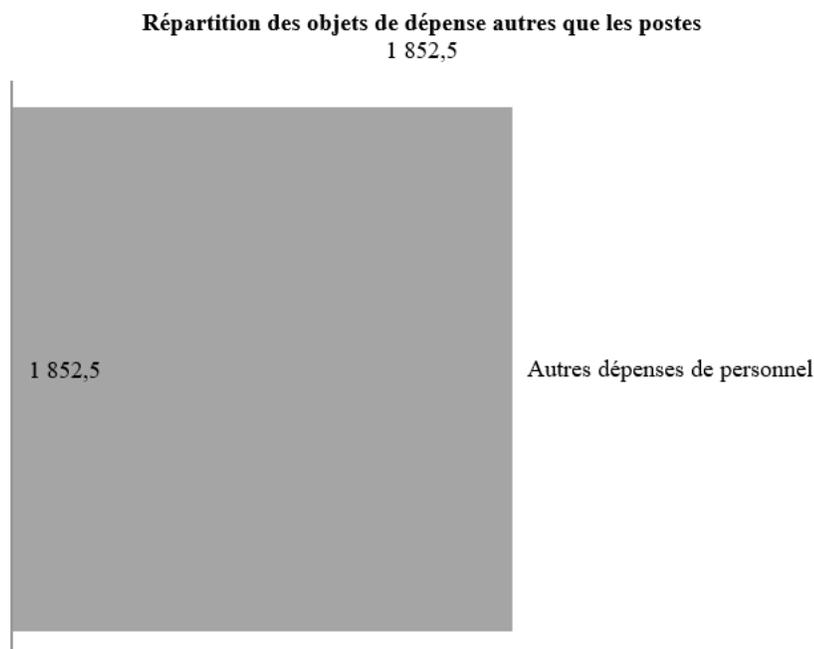
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	1 782,7	1 852,5	–	–	–	–	–	1 852,5
Total	1 782,7	1 852,5	–	–	–	–	–	1 852,5

Figure 32.III

Indemnisations : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

**C. Assurances générales**

- 32.17 Le montant demandé au titre des assurances générales couvre principalement les bâtiments et les biens du Siège et des commissions régionales de l'Organisation à Addis-Abeba (Commission économique pour l'Afrique), Santiago (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et Beyrouth (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale). Les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok assurent eux-mêmes leurs locaux et leurs biens et ont leur propre contrat d'assurance responsabilité civile. Les assurances générales englobent également l'assurance responsabilité civile des véhicules du Siège et celle des avions n'appartenant pas à l'Organisation et servant aux déplacements du Secrétaire général ainsi qu'à d'autres voyages. Par ailleurs, en application de la résolution 41/210 de l'Assemblée générale, l'ONU s'est dotée d'un plan d'auto-assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile pour des faits survenant à l'intérieur du

district administratif du Siège à New York. Le montant demandé permettra également de couvrir le coût de la prime d'assurance contre le risque d'actes de terrorisme, qui fait l'objet d'une police distincte depuis 2003 à la suite des limitations imposées aux garanties au lendemain des événements du 11 septembre 2001 pour des risques tels que les actes de terrorisme, qui auparavant auraient été couverts en principe par des polices générales.

- 32.18 L'Organisation a mené des campagnes de communication pour continuer d'encourager des assureurs représentant de nouveaux marchés à participer aux appels d'offres. Toutefois, certaines garanties continuent d'être exclues. Tel est le cas par exemple des garanties en cas d'inondation qui ont été radiées à la suite du passage de la tempête Sandy à New York ; de même, les actes de terrorisme qui étaient couverts par les polices générales avant les événements du 11 septembre 2001 doivent faire l'objet d'une assurance distincte. Le montant effectif des primes d'assurance sera fonction des demandes d'indemnisation présentées par l'Organisation au cours des années précédentes et de l'état général des marchés de l'assurance au moment du renouvellement des polices. Les dommages causés aux locaux et aux biens de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale par l'explosion survenue à Beyrouth le 4 août 2020 (actuellement estimés à 6 millions de dollars) et les pertes d'autres biens continuent d'avoir une incidence sur la prime de renouvellement de l'assurance dommages. Les primes d'assurance dépendent des pertes qui ont été essuyées, des conditions du marché et de la capacité existante, c'est-à-dire du nombre d'assureurs prêts à couvrir le risque au moment du renouvellement, du taux d'inflation et des coûts de réassurance. Le marché de l'assurance évolue constamment en fonction des conditions économiques mondiales, des catastrophes naturelles ou anthropiques, de la réglementation et de l'évaluation des risques particuliers de l'Organisation à laquelle procèdent les assureurs.
- 32.19 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 3 835 800 dollars et font apparaître une augmentation de 113 200 dollars par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera au paragraphe 32.4 des explications sur les changements qui sont proposés. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 32.6 et la figure 32.IV.

Tableau 32.6
Assurances générales : évolution des ressources financières

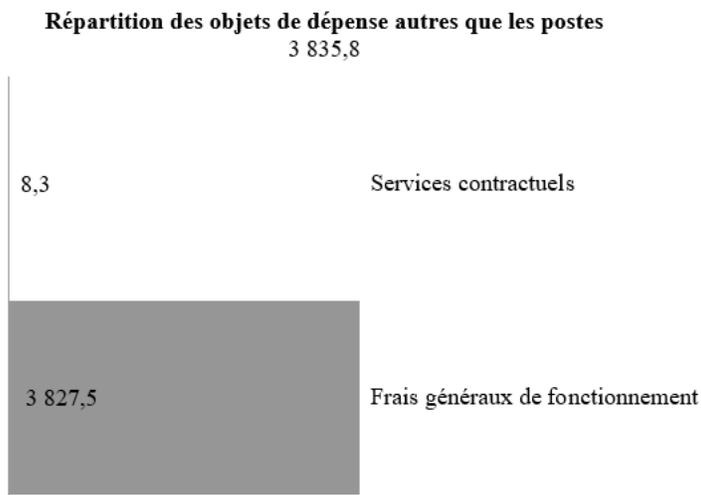
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	3 670,1	3 722,6	–	–	113,2	113,2	3,0	3 835,8
Total	3 670,1	3 722,6	–	–	113,2	113,2	3,0	3 835,8

Figure 32.IV

Assurances générale : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



D. Frais bancaires

32.20 Les frais bancaires sont les frais afférents à la tenue des comptes bancaires, aux virements électroniques et à tous les autres services bancaires.

32.21 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2025 s’élèvent à 198 000 dollars et font apparaître une diminution de 54 400 dollars par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera au paragraphe 32.4 des explications sur les changements qui sont proposés. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 32.7 et la figure 32.V.

Tableau 32.7

Frais bancaires : évolution des ressources financières

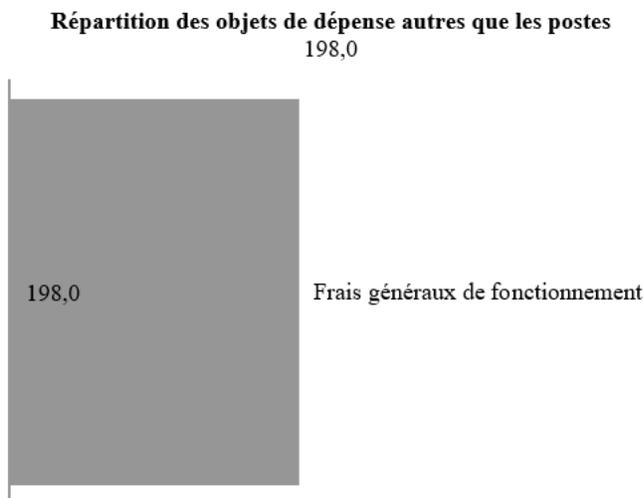
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	(399,5)	252,4	–	–	(54,4)	(54,4)	(21,6)	198,0
Total	(399,5)	252,4	–	–	(54,4)	(54,4)	(21,6)	198,0

Figure 32.V

Frais bancaires : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



E. Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

- 32.22 Calculé sur la base du barème appliqué à compter du 1^{er} février 2024 le montant demandé permettra de financer la pension de retraite à verser à un ancien secrétaire général de même que les pensions de réversion à verser au taux de 50 % aux veuves de deux anciens secrétaires généraux.
- 32.23 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 442 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 32.8 et la figure 32.VI.

Tableau 32.8

Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux : évolution des ressources financières

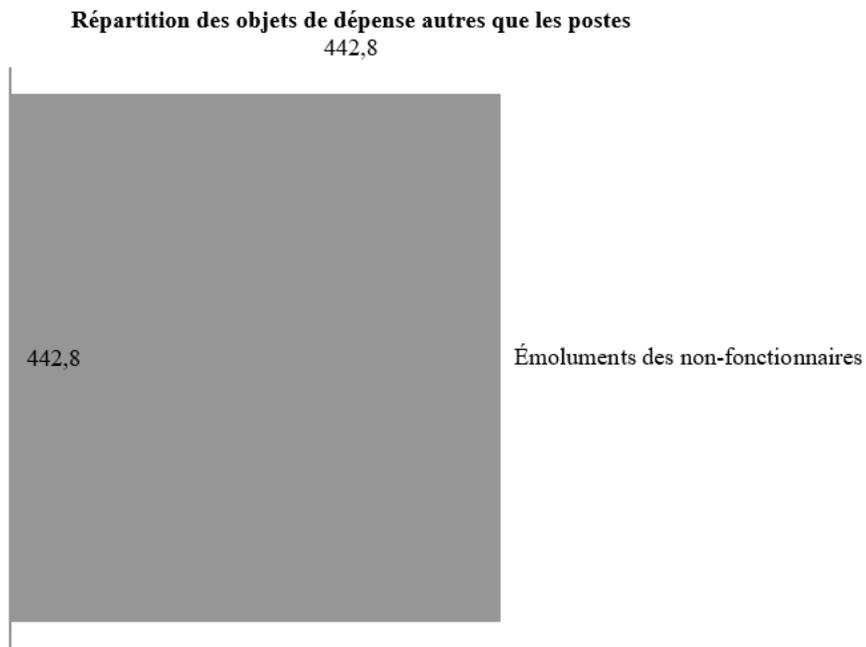
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes								
Émoluments des non-fonctionnaires	449,2	442,8	–	–	–	–	–	442,8
Total	449,2	442,8	–	–	–	–	–	442,8

Figure 32.VI

Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux : répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Annexe I

Dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par source de financement (de 2019 à 2023 et de janvier à mars 2024^{a)})

(En dollars des États-Unis)

Mois	Budget ordinaire	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	Ressources extrabudgétaires	Total	Nombre d'assurés au 31 décembre
Janvier 2019	7 026 845	–	–	7 026 845	
Février 2019	7 541 289	–	–	7 541 289	
Mars 2019	8 184 999	–	–	8 184 999	
Avril 2019	7 251 908	–	–	7 251 908	
Mai 2019	6 451 516	–	–	6 451 516	
Juin 2019	4 283 588	2 809 748	–	7 093 336	
Juillet 2019	1 202 922	–	–	1 202 922	
Août 2019	4 956 698	2 462 300	–	7 418 998	
Septembre 2019	1 443 646	1 846 581	2 836 901	6 127 128	
Octobre 2019	4 783 350	851 777	1 439 124	7 074 251	
Novembre 2019	16 447 384	–	–	16 447 384	
Décembre 2019	(3 511 401)	1 645 138	877 407	(988 856)	
Total (2019)	66 062 744	9 615 544	5 153 432	80 831 720	10 730
Janvier 2020	7 498 676	–	–	7 498 676	
Février 2020	7 044 854	–	–	7 044 854	
Mars 2020	7 217 062	–	–	7 217 062	
Avril 2020	2 464 176	2 665 180	1 421 429	6 550 785	
Mai 2020	5 931 579	1 945 943	1 037 836	8 915 358	
Juin 2020	7 129 989	1 034 849	551 919	8 716 757	
Juillet 2020	6 198 848	1 007 753	537 468	7 744 070	
Août 2020	6 310 941	989 777	527 881	7 828 598	
Septembre 2020	5 974 591	963 539	513 887	7 452 018	
Octobre 2020	6 126 249	996 460	531 445	7 654 154	
Novembre 2020	6 531 423	976 026	520 547	8 027 996	
Décembre 2020	6 378 101	983 085	524 312	7 885 498	
Total (2020)	74 806 489	11 562 612	6 166 726	92 535 826	10 735
Janvier 2021	6 149 046	942 311	501 133	7 592 491	
Février 2021	7 772 987	4 223	–	7 777 210	
Mars 2021	4 492 454	1 904 924	1 007 072	7 404 450	
Avril 2021	8 234 888	16 025	–	8 250 913	
Mai 2021	6 488 254	972 695	508 732	7 969 681	
Juin 2021	4 626 334	2 021 515	1 059 408	7 707 257	
Juillet 2021	6 362 594	966 956	514 987	7 844 537	
Août 2021	6 177 574	946 557	504 474	7 628 604	

Mois	Budget ordinaire	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	Ressources extrabudgétaires	Total	Nombre d'assurés au 31 décembre
Septembre 2021	6 344 997	971 707	515 529	7 832 232	
Octobre 2021	6 566 579	962 453	506 751	8 035 782	
Novembre 2021	7 536 659	10 542	–	7 547 201	
Décembre 2021	5 112 240	2 008 209	1 085 641	8 206 091	
Total (2021)	75 864 607	11 728 117	6 203 726	93 796 450	11 010
Janvier 2022	6 843 746	979 383	522 337	8 345 466	
Février 2022	5 847 898	926 390	494 075	7 268 363	
Mars 2022	6 080 929	979 568	522 436	7 582 933	
Avril 2022	7 074 064	962 958	513 577	8 550 599	
Mai 2022	8 454 773	–	–	8 454 773	
Juin 2022	4 683 053	1 933 981	1 027 360	7 644 394	
Juillet 2022	6 026 659	963 063	513 633	7 503 355	
Août 2022	6 177 176	999 190	521 712	7 698 078	
Septembre 2022	6 235 365	950 930	507 162	7 693 457	
Octobre 2022	5 051 827	964 209	–	6 016 036	
Novembre 2022	7 145 580	967 563	514 080	8 627 223	
Décembre 2022	6 766 687	957 731	1 026 824	8 751 242	
Total (2022)	76 387 757	11 584 966	6 163 196	94 135 919	11 229
Janvier 2023	7 084 809	989 614	527 794	8 602 217	
Février 2023	7 460 755	–	–	7 460 755	
Mars 2023	6 846 683	1 892 148	1 009 146	9 747 977	
Avril 2023	6 164 893	974 106	519 523	7 658 522	
Mai 2023	6 099 554	985 414	525 554	7 610 522	
Juin 2023	6 283 873	1 003 531	522 282	7 809 686	
Juillet 2023	6 405 283	1 023 351	545 787	7 974 421	
Août 2023	6 452 526	1 018 090	542 981	8 013 597	
Septembre 2023	6 557 795	1 033 645	551 277	8 142 717	
Octobre 2023	7 106 754	1 004 962	535 980	8 647 696	
Novembre 2023	4 609 144	854 756	455 870	5 919 770	
Décembre 2023	7 405 071	1 021 729 ^b	553 777	8 980 577	
Total (2023)	78 477 141	11 801 346	6 289 971	96 568 458	12 888^c
Janvier 2024	7 125 433	1 035 368	551 138	8 711 939	
Février 2024	8 460 120	(8 156)	–	8 451 965	
Mars 2024	7 539 988	2 160 389	1 146 899	10 847 276	
Total (2024)	23 125 542	3 187 601	1 698 037,00	28 011 180	

^a Les dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont imputées au budget ordinaire selon le principe de la répartition et ajustées périodiquement au Siège sur la base des dépenses effectives des mois correspondants. Environ 15 % de ces dépenses sont imputées aux opérations de maintien de la paix et 8 % aux ressources extrabudgétaires.

^b Les dépenses de décembre 2023 comprennent les ajustements de fin d'année.

^c Comprend les assurés qui étaient affiliés au régime d'assurance maladie des fonctionnaires recrutés localement, ceux-ci étant enregistrés dans Umoja depuis 2023.

Annexe II

Indemnités versées au titre de l'assurance dommages aux biens (2020-2024)

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Entité</i>	<i>Total des indemnités versées</i>
2020	CESAO – Beyrouth	5 163 622 ^a
2020	Siège de l'ONU – Bureau de l'informatique et des communications	545 781
2020	MONUSCO	421 274
2021	UNICEF – Soudan du Sud	73 544
2022	MONUSCO	449 751
2023	–	–

Abréviations : CESAO = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

^a Règlement définitif en attente.